

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de la Société pédagogique genevoise
<b>Herausgeber:</b>	Société pédagogique genevoise
<b>Band:</b>	- (1910)
<b>Heft:</b>	1
 <b>Artikel:</b>	Rapport sur l'activité de la Société pédagogique genevoise pendant l'année 1909
<b>Autor:</b>	Martin, Ed.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-242688">https://doi.org/10.5169/seals-242688</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

et de jeux. Beaucoup d'entre nous, dit-il, ignorent une quantité de sites, de choses rares qu'ils ont à deux pas et qu'ils n'ont jamais eu l'occasion de visiter. La création d'un groupe de courses et de jeux comblerait cette lacune et serait certainement fort bien accueillie d'un grand nombre de collègues.

La très juste observation de M. Biéler est approuvée par l'assemblée qui décide, en principe, la création d'une section de courses.

En conséquence :

*Les membres désireux de fonder une section de courses, promenades et jeux sont priés de s'adresser à M. R. Biéler, à l'école des Paquis.*

La première sortie pourrait être fixée pendant les vacances de Pâques. But : Le Vuache ; direction : M. Dr Lendner, professeur de botanique. Un avis publié dans le bulletin donnera le détail du programme.

Séance levée à 4 h. 30 m.

*Le bulletinier : L. DURAND.*

---

### Rapport sur l'activité de la Société pédagogique genevoise pendant l'année 1909

présenté par M. Ed. MARTIN, président.

---

Mesdames et Messieurs;

La délicieuse petite causerie sur la callisthénie faite en séance du 14 octobre 1909 par M<sup>me</sup> J. Poncy, est venue interrompre l'étude des lois de 1886 sur l'instruction publique entreprise par notre Société. Est-ce à dire que là se bornera le travail d'analyse que nous nous étions proposé en vue du mouvement de révision qui se prépare dans les sphères parlementaires? Non certes! Mais l'activité d'une association telle que la nôtre ne saurait se restreindre à un seul objet, ni d'ailleurs l'épuiser d'une seule traite quand surtout, et c'est ici le cas, il revêt une importance aussi capitale.

Après avoir admis, l'an dernier, que le moment était venu d'appeler toute la journée sur les bancs de l'école les enfants habitant le canton de Genève de l'âge de 6 à 14 ans révolus, vous avez estimé, Mesdames et Messieurs, que l'organisation la plus sage consisterait à accepter dans les établissements d'instruction secondaire tout enfant qui, âgé de 13 ans, aurait satisfait convenablement aux exigences du programme pri-

maire. L'instruction générale obligatoire s'améliorerait et sa durée s'étendrait jusqu'au moment où l'enfant aurait atteint l'âge minimum exigé par la loi fédérale pour l'entrée en *apprentissage* dans une fabrique. A ce moment s'ouvriraient des cours théoriques suivant pas à pas, si je puis dire, le travail exécuté à l'atelier, remédiant, sans nul doute, aux lacunes que présente actuellement l'*apprentissage* au double point de vue du recrutement et de la formation des ouvriers.

Mais il y a loin de l'idée à sa réalisation. Si excellente que nous paraisse cette solution nous ne nous dissimulons point les obstacles qu'il faudra surmonter pour en obtenir la mise en vigueur. N'importe, le moment venu, le corps enseignant devra à son devoir d'attirer, une fois encore, l'attention des autorités sur le danger très réel qu'il y a, pour la société future, à laisser de 13 à 14 ans des enfants quasi inoccupés et de 14 à 17 ans des apprentis échappant à tout contrôle et fort souvent hélas ! à toute direction.

M. le prof. H. Duaime a bien voulu, sur notre demande, exposer à la Société l'organisation actuelle de l'enseignement secondaire et recueillir les critiques qu'a fait naître dans l'esprit de l'observateur la mise en œuvre des lois de 1886. Considérant qu'il existe trois modes de formation de l'Esprit : 1<sup>o</sup> par l'étude du grec et du latin; 2<sup>o</sup> par l'étude des langues et littérature étrangères; 3<sup>o</sup> par l'étude des mathématiques et des sciences naturelles, et, reprenant les belles conclusions présentées ici même en 1905 et 1906 par M. le prof. A. Naville, vous avez admis, entre autres thèses fortement pensées que la création d'une section classique moderne s'imposait. Il y aurait là une orientation nouvelle donnée aux études d'une importante fraction des élèves de l'enseignement secondaire et particulièrement des candidats à l'enseignement dans ses divers degrés. Cette idée fera l'objet d'un examen spécial qui ne saurait tarder beaucoup car, il ne paraît pas possible que l'Etat de Genève puisse différer longtemps encore la réorganisation à peu près complète du mode de formation de son personnel enseignant.

Comme nous l'avons dit tout à l'heure, M<sup>me</sup> J. Poncy, l'une des directrices de l'unique école de Callisthénie de Genève, a consenti, en une conférence tout imprégnée de la grâce que répand son art, à nous initier aux mystères du culte et de la recherche du beau.

La callisthénie, nous dit-elle, cherche le développement graduel des forces corporelles, toujours en partant du point de vue de la santé, de la beauté et de la grâce. Après un séjour à l'étranger, M<sup>me</sup>s Poncy sont revenues à Genève avec cet art nouveau ; elles s'emploient à le faire connaître et le mettent au service des heureux enfants qui ont le privilège de pouvoir s'abandonner à leur direction éclairée. Il convenait que notre société fut tenue au courant des progrès de cette branche nouvelle de l'activité pédagogique.

La question mise à l'étude par le Bureau de la Société pédagogique romande en vue du congrès de S<sup>t</sup>-Imier : « Protection de l'enfance par une juridiction appropriée et par la création de tribunaux spéciaux » a mis notre Société, section cantonale, dans l'obligation de s'occuper de ce sujet. Bien que vous ayez estimé, en son temps, qu'une telle question présentée surtout sous cette forme, relevait plutôt de l'opinion des juristes que de celle des pédagogues, nous n'avons pas cru devoir nous dérober. Aussi bien votre Comité a-t-il eu la main heureuse en chargeant de ce travail l'un de nos jeunes collègues, M. E. Duvillard, qui, s'inspirant des auteurs à l'avant-garde de la psychologie expérimentale : Førster, Binet, Claparède, Fouillée, etc., etc., vous a présenté un substantiel rapport, dont les conclusions, très personnelles, ont fait l'objet d'une discussion élevée et des plus intéressantes. M. Duvillard pense que l'école primaire peut faire quelque chose en vue de l'amélioration morale de la jeunesse. Pour cela, elle doit tendre à former le caractère et la volonté de l'enfant plus qu'elle ne le fait et, disons-le aussi, plus qu'elle ne peut le faire en l'état actuel de son organisation. La question est complexe et très vaste. A elle seule, elle constitue le problème pédagogique par excellence. En effet, préparation du corps enseignant, programmes, méthodes et rapports entre la famille et l'école, toutes ces données entrent en jeu. On pourra créer des tribunaux spéciaux pour mineurs, restreindre la liberté de la presse, illustrée ou non, soustraire les adolescents à l'influence néfaste de certains adultes, cela ne sera pas le remède. C'est par la prophylaxie du crime entreprise vigoureusement dès l'école que les auteurs cités s'accordent à reconnaître le moyen de relèvement le plus efficace.

1909 restera l'année du Jubilé. La grandiose manifestation de juillet par laquelle Genève a célébré la mémoire de ce qui fit sa force intérieure et son prestige aux yeux des intellectuels étrangers, de ce qui, en somme, a bien véritablement créé l'âme genevoise de notre temps, devait occuper une place dans les annales de la Société pédagogique. Nous y avons apporté notre contribution en priant notre distingué collègue M. le prof. H. Mercier, doyen de la section classique du Gymnase, de nous présenter quelques considérations sur l'enseignement public à Genève depuis ses origines jusqu'au moment où Calvin fonda le Collège et l'Académie.

Cette communication n'appelle aucun commentaire. Nous avons tous encore présent à l'esprit le superbe coup d'œil d'ensemble esquissé par M. Mercier, vue générale agrémentée de quelques-uns de ces détails pittoresques dont notre spirituel collègue a le secret, qui mettent en gaieté un auditoire, piquent sa curiosité et donnent plus de profondeur et de coloris aux lignes maîtresses du tableau.

Vous retrouverez dans le Bulletin le canevas de cette belle causerie ; mais ce qu'aucune phrase ne saurait rendre, c'est le charme enveloppant de la parole vivante de M. Mercier et l'intime communion de pensée créée entre auditeurs et conférencier lorsque ce dernier, à la fin de son exposé, dit en substance : « Voilà ce que l'on sait sur les origines de l'enseignement public à Genève. Que ces quelques données nous apprennent à vénérer plus encore la mémoire des ouvriers de la première heure. Nos devanciers ont eu beaucoup à lutter pour jeter les fondements de l'édifice actuel ; que l'histoire de ces luttes reste comme un enseignement et comme un encouragement aussi pour nous qui travaillons à la même tâche : la sécurité du pays par le développement intellectuel et moral de ses enfants ! ».

Si, par la pensée, vous vous reportez aux dates du 24 juin et du 27 novembre, au pied de la vieille Tour d'Hermance ou dans les salons des Amis de l'Instruction, vous conviendrez que votre Comité a eu le souci de ne pas vous convier seulement à discuter toujours et encore, mais s'est souvenu qu'une gaie excursion au travers de notre riante nature, le spectacle amusant et tout imprégné de grâce naïve des bonnes comé-

dies d'autrefois et les plaisirs vieux comme l'humanité, et toujours nouveaux, de la danse, constituent le meilleur dérivatif aux soucis du devoir de vivre et aux fatigues de la lutte de chaque jour.

La fête d'Hermance comportait un programme digne des meilleurs éloges. Promenade en bateau, visite du château de Touques, banquet, jeux, représentation en plein air, bal, etc., etc., rien n'y manquait que le ciel bleu, hélas ! Mais en toutes choses 1909 fut l'année du Jubilé, comme 1896 avait été celle de l'Exposition nationale. Cependant si la pluie a quelque influence sur qui redoute le rhumatisme ou craint pour la fraîcheur de sa coiffure, son action reste absolument nulle sur la réussite parfaite d'une fête champêtre quand chacun apporte avec lui sa bonne humeur, sa gaieté et son entrain des journées de loisir.

— La soirée du 27 novembre dont le programme se composait d'un spectacle classique et du bal traditionnel, a obtenu le plus brillant succès. Le Comité adresse à ce propos ses chaleureux remerciements à la vaillante commission d'organisation qui, sous l'active présidence de notre collègue Berger, n'a reculé devant aucun sacrifice pour offrir aux membres de la Société une réjouissance de premier ordre. La soirée a coûté un peu cher à notre caisse et nous avons entendu à ce propos quelques sages paroles de notre grand argentier ; mais en somme on sait que tout renchérit et l'on se dit avec un grain de philosophie et, peut-être aussi, de bon sens : l'an prochain, nous serons plus ménagers de notre petite fortune.

Mais l'an prochain sera celui du Congrès de St-Imier, particulièrement intéressant pour la Société pédagogique genevoise, puisque c'est à la réunion générale des instituteurs de la Suisse Romande que devra se terminer notre différend avec le Bureau de la Fédération. Il n'y a pas lieu aujourd'hui de reparler de cette question. Votre comité a conscience d'avoir, dans toute cette affaire, suivi une ligne de conduite parfaitement correcte et ne saurait douter un instant de l'issue qui lui sera donnée par nos collègues confédérés. Il appelle de ses vœux un rapprochement entre les membres de cette grande famille dont le premier intérêt consiste en l'active coopération de toutes ses unités. Trop de problèmes d'une importance primordiale en pédagogie, en psychologie expérimentale, en bienfaisance post-scolaire sollicitent leur activité et leur éner-

gie pour qu'ils émoussent ces qualités de plus en plus rares en de petites luttes intestines parties on ne sait d'où, ni pour quoi, ni comment !

Une nouvelle mise au point de nos statuts, nécessitée par diverses circonstances, a engagé votre comité à vous soumettre, dans l'assemblée générale du 16 décembre, un projet que vous avez adopté dans son ensemble. Il prévoit, entre autres modifications, l'abaissement de la cotisation à 3 francs et le droit de passer dans la catégorie des anciens membres après vingt ans de fidélité à la Société. A cette époque où tant d'associations diverses se partagent les loisirs du corps enseignant, il n'était peut-être pas inutile d'alléger un peu les conditions d'admission dans la nôtre qui, envisageant les questions sous un angle objectif et dans l'intérêt *général* de l'enseignement à tous ses degrés, ne sait retenir l'attention que des seuls éducateurs se souciant des progrès de la science pédagogique et des résultats obtenus par l'application des théories nouvelles ou la transformation graduelle des principes primiifs.

Mesdames et Messieurs,

Au 31 décembre 1909, la Société pédagogique compte 231 membres. Ses finances sont prospères ; sa bibliothèque possède un choix supérieur de volumes scientifiques et littéraires ; son bulletin concourt, dans la mesure de ses moyens, à la diffusion des idées nouvelles émises au cours de ses assemblées. En somme elle occupe une place en vue parmi les sociétés d'utilité publique de notre petit pays.

Le nombre de ses membres a donc légèrement augmenté, ce dont nous remercions tous les éducateurs restés fidèles à notre idéal. Notre sincère gratitude s'en va aussi à nos dévoués collaborateurs membres du Comité. En toutes circonstances nous les avons trouvés prêts à nous donner l'appui d'une activité inlassable dont nous savons apprécier toute la valeur.

Depuis le jour où, avec l'aide de quelques collègues convaincus comme lui de l'utilité d'une société pédagogique largement ouverte à tous les amis de l'école, Pautry fonda notre association, son importance n'a cessé d'aller grandissant d'année en année. Mais, estimant qu'aucun niveau définitif ne saurait être atteint, nous croyons pouvoir dire aujourd'hui que le moment est venu pour elle d'appeler, sur ses travaux, l'atten-

tion du grand public s'intéressant à l'enfant, à sa préparation à la lutte pour la vie qui devient plus âpre de jour en jour.

Jamais plus qu'à notre époque on ne s'est ému de la multitude d'écueils guettant l'adolescent au seuil de la vie active; jamais plus on n'a compris qu'il fallait faire de l'école populaire le foyer de culture morale, d'énergie et de volonté dont on perçoit avec angoisse le besoin pressant pour les générations futures.

Cette œuvre les psychologues et les éducateurs ne peuvent la réaliser à eux seuls. L'appui effectif de la famille leur est indispensable. Les parents et les philanthropes doivent comprendre que l'école atteindra le but éminemment élevé auquel elle aspire le jour seulement où une forte fraction de la population s'intéressera activement aux travaux des éducateurs, aux efforts constants tentés pour obtenir une génération plus forte, pour créer à nos descendants une vie plus heureuse parce qu'empreinte d'un peu plus d'idéal.

La Société pédagogique est le seul terrain où pourront se débattre les idées venant à la fois du dehors et du dedans de l'école. Nous, instituteurs, nous concevons la vie de l'enfant, ses conditions d'existence sous un jour particulier qui, peut-être, n'est pas toujours le vrai. En pédagogie, comme en toute science, l'influence du milieu tient une place fort souvent prépondérante; nous n'avons pas le droit d'ignorer cette influence; sa recherche entre pour une large part dans l'ensemble de notre activité. Appelons donc à nous les chefs de famille qui, certainement, seront très heureux de pouvoir s'associer aux efforts tentés en vue de l'amélioration constante de notre instruction publique. Provoquons chez eux des observations; soumises à des expériences et à des enquêtes rationnellement dirigées, elles nous donneront une ample moisson de faits nouveaux et d'objets ignorés encore à mettre à l'étude. Fonder sa science sur des principes est très bien, à la condition toutefois que ces principes s'appuient sur des faits définitivement acquis.

C'est dans ce sens que nous entrevoyons l'activité future de notre compagnie. Puisse-t-elle grouper toujours davantage autour de son drapeau les bonnes volontés et les cœurs généreux soucieux de l'avenir de notre chère Genève.

L'œuvre sera féconde en résultats heureux; appliquons-nous à la réaliser!

Genève, le 24 février 1910.

Ed. MARTIN, *président.*